
Fiches thématiques

Activité, emploi et coûts salariaux



2.1 Valeur ajoutée

En 2015, la valeur ajoutée (VA) de l'économie nationale s'élève à 1 950 milliards d'euros, soit une croissance en valeur de + 1,7 % par rapport à 2014, après + 1,0 % l'année précédente. Les sociétés non financières et les entreprises individuelles (EI) sont les plus gros contributeurs en produisant près des deux tiers de la valeur ajoutée (63 %), devant les administrations (19 %) et les ménages (11 %).

Depuis 20 ans, la répartition de la valeur ajoutée selon les **secteurs institutionnels** évolue peu. Celle des entrepreneurs individuels, dont la forme juridique a pâti d'une moindre attractivité par rapport à celle des sociétés, décroît lentement, celle des ménages progresse peu.

Avec le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration, les **branches** des autres services principalement marchands non financiers (information et communication, activités immobilières, services aux entreprises et services aux particuliers) ont produit la moitié de la valeur ajoutée en 2015, devant les services principalement non marchands (23 %) et l'industrie (14 %). Sur les cinq dernières années, cette répartition s'est stabilisée, mais sur longue période, la branche industrie est en repli continu (elle représentait 23 % de la VA en 1980). En contrepartie, la part des autres services principalement marchands non financiers est passée de 24 % en 1980 à 34 % en 2015. Le recul de la part de la branche industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale ne touche pas uniquement la France. Entre 2005 et 2015, ce recul est même supérieur en Espagne mais un peu moins marqué au Royaume-Uni et en Italie. Dans l'Union européenne à 15, le poids de l'industrie manufacturière n'est stable qu'en Allemagne. Parmi les nouveaux États membres, il est stable ou recule partout sauf en Hongrie, République tchèque et Pologne.

Le **produit intérieur brut** (PIB) s'obtient à partir de la somme des valeurs ajoutées

brutes au prix de base des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, en ajoutant les impôts sur les produits (12,8 % de la VA en 2015) et en retirant les subventions correspondantes (1,0 % de la VA en 2015). Sous l'angle des revenus, la valeur ajoutée se partage entre les différents types de revenus bruts de l'ensemble des secteurs institutionnels. En 2015, la rémunération des salariés représente 58,3 % de la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation (EBE) 32,7 %. Entre 2007 et 2015, avec la crise de 2008, le partage de la valeur ajoutée s'est déformé, en faveur des rémunérations des salariés (+ 2,2 points) et aux dépens du **revenu mixte** des EI (- 1,2 point) dont la part avait déjà diminué avant la crise ; la part des impôts liés à la production a progressé légèrement. Sur les seules sociétés non financières, le partage entre rémunération du travail et du capital est resté plutôt stable entre 1990 et 2015.

Au niveau européen, en 2015, la valeur ajoutée en volume du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la France est supérieure à celle de 2008 (respectivement + 7,6 %, + 5,3 % et + 4,2 %), tandis qu'en Italie et en Espagne, elle reste inférieure à celle de 2008. De 2000 à 2008, la croissance en volume de la valeur ajoutée est nettement plus forte en Espagne et au Royaume-Uni qu'en France et en Allemagne (respectivement + 29 % et + 20 % sur la période contre + 14 % et + 13 %). Au plus fort de la crise, en 2009, la valeur ajoutée de toutes les grandes économies européennes baisse. La France résiste le mieux (- 2,7 %), tandis que l'Allemagne (- 6,1 %), l'Italie (- 5,5 %) et le Royaume-Uni (- 4,3 %) reculent nettement. Le redressement de l'économie allemande est ensuite rapide. La France, le Royaume-Uni et l'Italie retrouvent une croissance à partir de 2010 mais moins vigoureuse qu'en Allemagne, l'Espagne seulement à partir de 2013. ■

Définitions

Secteurs institutionnels, branche, produit intérieur brut (PIB), **revenu mixte** : voir *annexe Glossaire*.

Valeur ajoutée 2.1

1. Valeur ajoutée brute par secteur institutionnel en 2015

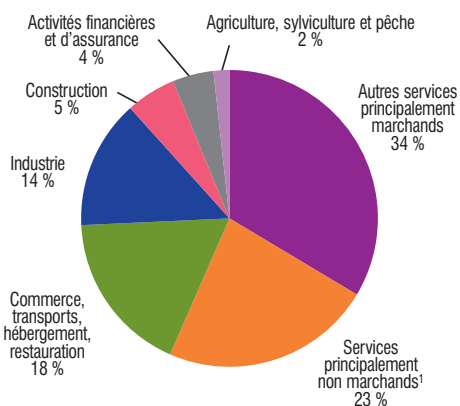
	1990	1995	2000	2005	2015	Prix courants 2015 (en milliards d'euros)
	(en %)					
Sociétés non financières	56,1	55,3	56,1	56,7	56,9	1 109,8
Sociétés financières	5,6	4,7	5,0	4,4	4,9	95,8
Administrations publiques	17,1	18,8	18,0	18,1	18,6	363,6
Entrepreneurs individuels (EI)	11,6	9,7	9,2	8,5	6,6	128,3
Ménages (hors EI) ¹	8,3	9,7	10,3	10,9	11,2	217,6
Institutions sans but lucratif au service des ménages	1,2	1,4	1,5	1,5	1,8	34,7
Ensemble de l'économie nationale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1 949,8

1. Y compris loyers imputés au sens de la comptabilité nationale.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

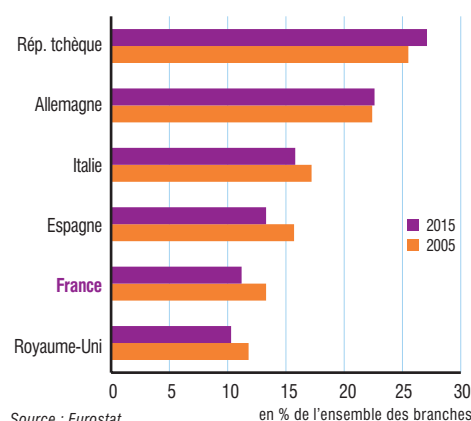
2. Valeur ajoutée brute par branche à prix courants en 2015



1. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale.
Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

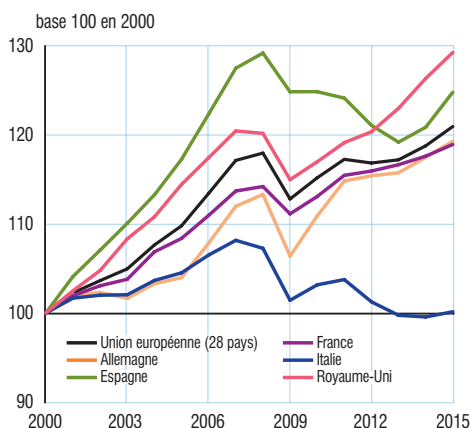
3. Poids de la VA de la branche industrie manufacturière en Europe en 2005 et 2015



Source : Eurostat.

en % de l'ensemble des branches

4. Valeur ajoutée brute en volume



Source : Eurostat.

5. Partage de la valeur ajoutée à prix courants en 2015

	1990	2000	2007	2015
	(en %)			
Rémunération des salariés	56,3	56,4	56,1	58,3
Salaires et traitements bruts	40,9	41,4	41,4	42,5
Cotisations sociales à la charge des employeurs	15,4	15,0	14,7	15,8
Excédent brut d'exploitation	32,0	32,2	33,3	32,7
Impôts sur la production	3,7	4,5	4,6	5,1
Subventions d'exploitation	-1,0	-1,0	-1,3	-2,3
Revenu mixte brut des EI	9,1	7,9	7,3	6,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
	(en milliards d'euros)			
Valeur ajoutée brute	948,9	1 333,1	1 746,8	1 949,8
+ impôts sur les produits ¹	124,1	169,3	211,4	250,1
- subventions sur les produits	-14,4	-17,0	-12,6	-18,8
Produit intérieur brut (PIB)	1 058,6	1 485,3	1 945,7	2 181,1

1. TVA, impôts sur les importations et autres impôts sur les produits (TIPP, taxes sur les tabacs, sur les alcools, etc.).

Champ : France.

Source : Insee, comptabilité nationale, base 2010.

2.2 Prix de production et d'importation

En moyenne, en 2015, les **prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés** (marché intérieur et marchés extérieurs) ont reculé de 1,7 %. Les prix des produits industriels destinés au marché français ont baissé de 2,2 % et les prix des produits industriels destinés aux marchés extérieurs augmenté de 0,2 %. Les prix d'importation des produits industriels ont quant à eux diminué de 4,8 % sous l'effet de la chute du cours du pétrole.

Sur le marché français, les baisses de prix de production de l'industrie observées en 2014 et 2015 s'expliquent principalement par le fort recul des prix des produits du raffinage, entraîné par la chute des cours du pétrole. Le prix du baril de Brent est passé de 82,2 euros en juin 2014 à 34,6 euros en décembre 2015. Cet effondrement du prix du brut s'est également répercuté sur les prix de production des industries chimiques, consommatrices de produits pétroliers dans leurs processus de fabrication. *A contrario*, les entreprises produisant des produits en caoutchouc ou des produits en plastique n'ont pas répercuté la baisse de leur coût d'approvisionnement sur leurs prix de vente, reconstituant ainsi leurs marges.

Au sein de la zone euro, les prix de production de l'industrie suivent les mêmes phases et présentent le même profil d'évolution. C'est particulièrement vrai entre la France et l'Allemagne. Dans tous les pays de la zone euro, les prix des produits pétroliers exercent une grande influence sur les prix de l'industrie. Le phénomène est encore plus marqué aux Pays-Bas en raison de la place de l'industrie du raffinage dans l'économie du pays.

En moyenne, en 2015, les prix de production des services vendus aux entreprises établies en France ont progressé de 0,3 %, après deux

années de légères baisses. Depuis 2010, ces prix n'ont augmenté que de 2,1 %. Contrairement à l'industrie, les prix de production des services n'ont pas de déterminant commun, tel que le coût des matières premières. Les types de services vendus sont extrêmement différents les uns des autres et les marchés sont indépendants. Les plus importants en termes de chiffre d'affaires généré sont les services administratifs et d'assistance, qui recouvrent principalement les services à l'emploi (intérim). Les prix y sont quasi stables en 2015, reflétant la faible évolution salariale. Depuis 2010, ils ont augmenté de 4,7 %. Suivent ensuite, en termes d'importance, les services d'information et de communication dont les prix ont augmenté de 0,3 % en 2015. Depuis 2010, ces prix ont toutefois diminué de 5,3 %, en particulier en 2013, en raison de la forte concurrence sur le marché des télécommunications. Pour leur part, les prix des services immobiliers vendus aux entreprises sont quasi stables depuis 2014, après un recul en 2013. Ainsi, au quatrième trimestre 2015, ils retrouvent leur niveau du quatrième trimestre 2012.

Les prix de la construction neuve à usage d'habitation ont légèrement progressé au premier trimestre 2015, puis reculé durant un semestre, avant de repartir à nouveau à la hausse au quatrième trimestre.

Les coûts de production dans la construction ont diminué en 2015, comme l'année précédente, du fait notamment de la baisse des prix des matériaux et de l'énergie et de la stabilité du coût du travail.

En 2015, les **prix des travaux d'entretien-amélioration de logements** sont quasi stables, en raison de la modération du coût du travail et des prix des intrants stables, voire orientés à la baisse. ■

Définitions

Les **prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés** comprennent les prix de production pour le marché français et ceux pour les marchés extérieurs (prix à l'exportation).

Les **prix des travaux d'entretien-amélioration de logements** sont les prix hors taxes pratiqués par les entreprises de la construction (y compris artisanales), pour leurs travaux d'entretien et d'amélioration des logements existants.

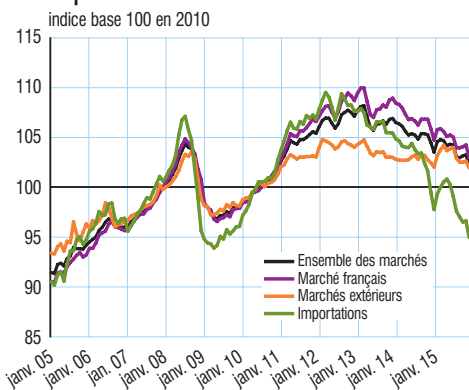
Prix de production et d'importation 2.2

1. Indices des prix de production de l'industrie et des services français pour le marché français

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
en moyenne annuelle, indice base 100 en 2010								
Ensemble de l'industrie	102,7	97,4	100,0	105,3	108,3	108,6	107,2	104,8
Produits des industries extractives, électricité, eau, déchets	96,2	96,1	100,0	105,8	111,2	112,9	110,7	111,4
Produits manufacturés	104,2	97,7	100,0	105,2	107,4	107,3	105,9	102,7
dont : denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	110,6	100,1	100,0	105,7	108,8	111,6	110,3	108,4
Ensemble des services	100,3	100,0	100,0	101,4	102,3	101,8	101,8	102,1
Services de transports et d'entreposage	100,5	99,7	100,0	102,4	104,4	105,5	106,4	106,3
Services d'information et de communication	102,0	100,7	100,0	99,8	99,7	96,5	94,4	94,7
Services immobiliers	101,5	100,4	100,0	102,4	103,5	102,8	103,5	103,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	101,3	101,2	100,0	100,8	101,0	100,3	100,1	100,6
Services administratifs et d'assistance	98,4	99,0	100,0	102,0	103,3	104,0	104,6	104,7

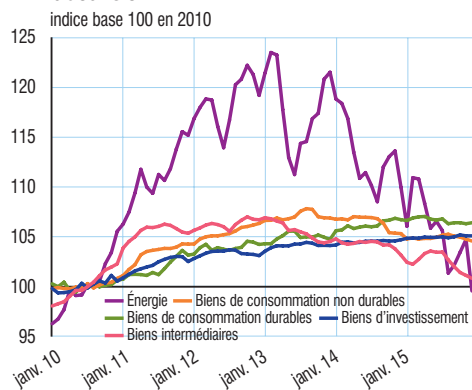
Champ : France.
Source : Insee.

2. Indices de prix de production selon le marché destinataire et prix d'importation des produits industriels



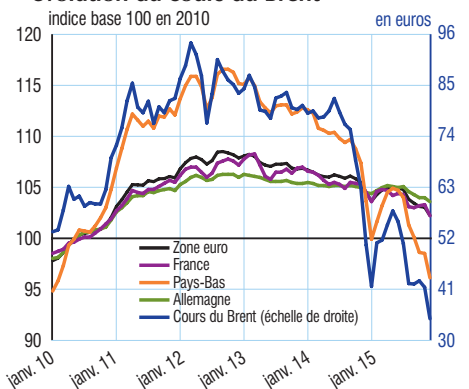
Champ : France, ensemble de l'industrie sauf gestion de l'eau et dépollution pour les importations.
Source : Insee.

3. Indice de prix de production pour le marché français par grands regroupements industriels



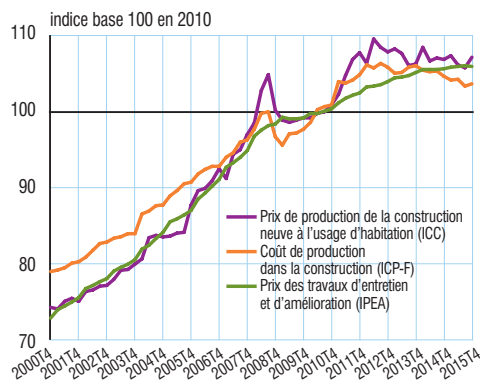
Champ : France.
Source : Insee.

4. Évolution des prix à la production de l'industrie dans quelques pays d'Europe et évolution du cours du Brent



Champ : ensemble de l'industrie au sens de la définition européenne.
Sources : Insee, Eurostat.

5. ICC, indice de coût de production dans la construction et IPEA



Champ : France pour ICP-F et France métropolitaine pour ICC et IPEA.
Source : Insee.

2.3 Taux de marge

Dans le partage de la **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF), le taux de marge rend compte de ce qui reste à disposition des entreprises – l'excédent brut d'exploitation (EBE) –, notamment pour rémunérer le capital, une fois déduites les rémunérations salariales. En 2014, le taux de marge (EBE/VACF) est de 25,3 % sur l'ensemble des secteurs principalement marchands hors agriculture et secteurs financiers. Selon les secteurs, il varie entre 16 % et 27 %, sauf dans l'information et la communication et les activités immobilières où il est notablement plus élevé (respectivement 31 % et 68 %).

Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation important ; il n'implique pas nécessairement une **rentabilité économique** forte (l'EBE devant alors être rapporté à ce capital d'exploitation) mais sert à financer les investissements. Ainsi, l'industrie avec un taux de marge de 27 % et un taux d'investissement de 19,7 % a une rentabilité économique de 6,7 %. *A contrario*, la construction avec un taux de marge et un taux d'investissement relativement faibles (respectivement 16 % et 8 %) a une rentabilité économique plus forte que la moyenne (13 % contre 8 %).

L'écart entre le taux de marge total et celui des entreprises employeuses est le plus fort dans les activités immobilières (9 points), en raison de la présence de nombreuses sociétés civiles immobilières sans salarié. Il est également marqué dans les services aux entreprises (6 points), les services aux particuliers (4 points) et la construction (3 points), secteurs regroupant beaucoup de très petites unités légales. En effet, le taux de marge des **unités légales** sans salarié atteint fréquemment 100 %. L'entrepreneur individuel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de ses revenus ou charges patronales obligatoires en charges de personnel, se

rémunère le plus souvent sur le résultat de son entreprise sans retenir de charges de personnel.

En 2014, le taux de marge des entreprises employeuses est en léger recul (– 0,3 point). Avec une croissance de la valeur ajoutée nulle et des salaires en augmentation, le recul du taux de marge est contenu par la baisse des cotisations sociales sous l'effet du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE). Le taux recule dans tous les secteurs à l'exception de l'industrie, des transports et entreposage et des services aux particuliers. La hausse dans l'industrie s'explique par la modération de l'évolution des salaires (+ 0,1 %) qui s'accompagne, sous l'effet du CICE, d'un recul des frais de personnel (– 0,4 %). La construction est le seul autre secteur avec des frais de personnel en baisse (– 1,9 %), mais le taux de marge baisse aussi en raison d'une valeur ajoutée en fort recul (– 2,9 %). Dans l'hébergement et restauration et le commerce, la valeur ajoutée baisse entre 2013 et 2014 alors que les frais de personnel augmentent, impliquant un fort recul du taux de marge (respectivement – 1,2 et – 1,9 point).

La **médiane** du taux de marge des entreprises employeuses recule légèrement (– 0,2 point) pour celles de 1 à 9 salariés. Elle augmente modérément pour les entreprises de 10 à 249 salariés (+ 0,3 point) et pour celles de 250 salariés ou plus (+ 0,1 point).

La médiane des taux de marge est comprise entre 14 % et 19 %, à l'exception de l'information et la communication (10 %) et des activités immobilières (13 %). Leur dispersion est assez homogène selon les secteurs d'activité : l'écart entre les 25 % d'entreprises ayant le taux de marge le plus faible (1^{er} **quartile**) et les 25 % ayant le taux de marge le plus élevé (3^e quartile) se situe entre 29 et 38 points sauf dans les activités immobilières (56 points). ■

Définitions

Valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF) : la valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires. La valeur ajoutée aux coûts des facteurs est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (type taxe professionnelle) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation.

Rentabilité économique, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), **médiane, quartile, entreprise profilée, unité légale** : voir *annexe Glossaire*.

Taux de marge 2.3

1. Taux de marge en 2014

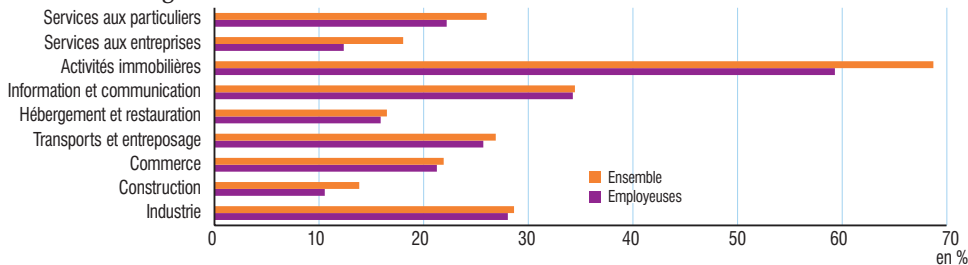
en milliards d'euros

	Valeur ajoutée aux coûts des facteurs a	Charges de personnel b	Excédent brut d'exploitation c = a - b	Taux de marge (en %) c / a
Industrie	243,9	177,8	66,1	27,1
<i>dont : industrie manufacturière</i>	201,1	154,9	46,2	23,0
Construction	88,7	74,8	13,9	15,6
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	168,4	130,6	37,9	22,5
Transports et entreposage	76,6	56,0	20,6	26,9
Hébergement et restauration	36,3	29,6	6,7	18,4
Information et communication	77,7	53,8	23,9	30,7
Activités immobilières	35,4	11,3	24,0	67,9
Autres services principalement marchands	179,0	142,6	36,4	20,3
Ensemble	906,0	676,5	229,5	25,3

Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands hors agriculture et secteur financiers.

Source : Insee, Esane.

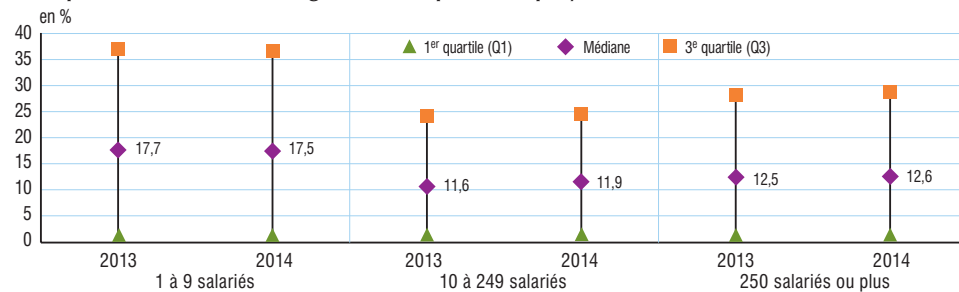
2. Taux de marge en 2014 selon le secteur d'activité



Champ : France, entreprises profilées et unités légales employeuses des secteurs principalement marchands hors agriculture et services financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

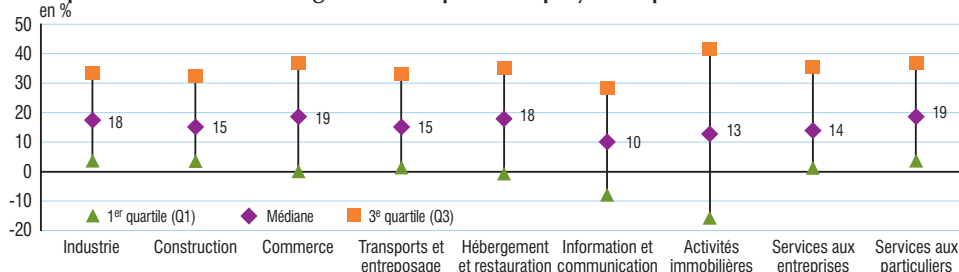
3. Dispersion du taux de marge des entreprises employeuses en 2013 et 2014 selon leur taille



Champ : France, entreprises profilées et unités légales employeuses des secteurs principalement marchands hors agriculture et services financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

4. Dispersion du taux de marge des entreprises employeuses par secteur en 2014



Champ : France, entreprises profilées et unités légales employeuses des secteurs principalement marchands hors agriculture et services financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, Esane (données individuelles).

2.4 Emploi

Au 31 décembre 2014, la France métropolitaine compte 26,7 millions d'emplois dont 89 % d'emplois salariés. Près de la moitié des emplois, soit 12,7 millions, sont dans le tertiaire marchand (commerce, transports, hébergement et restauration et autres services marchands). Avec 8,3 millions d'emplois, le tertiaire non marchand (administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale) se situe devant l'industrie (3,3 millions), la construction (1,7 million) et l'agriculture (0,7 million). Les femmes occupent 48 % des emplois. Elles sont très largement majoritaires dans le tertiaire non marchand (69 %), mais peu présentes dans l'industrie (29 %) et encore moins dans la construction (11 %). Près d'une femme sur trois travaille à temps partiel dans la plupart des secteurs d'activité, à l'exception de l'industrie (15 %). Parmi les actifs en emploi, 19 % ont moins de 30 ans, 29 % ont plus de 50 ans. Le CDI reste le contrat de référence pour les salariés (86 %) dans tous les secteurs. L'intérim est davantage répandu dans la construction et l'industrie (respectivement 6,0 % et 5,9 %) que dans l'ensemble des secteurs (2,3 %).

En 2015, l'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles repart légèrement à la hausse sous l'impulsion du tertiaire. Il diminuait lentement depuis fin 2011. Il reste cependant nettement sous son niveau de fin 2007 (- 406 000), les trois quarts des 574 000 emplois créés progressivement entre 2003 et 2007 ayant été perdus en 2008 et 2009. Néanmoins, dès fin 2013, l'emploi total a dépassé son niveau d'avant la crise de 2008-2009, porté par le dynamisme de l'emploi non salarié, notamment des auto-entrepreneurs.

Dans le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration pris dans leur ensemble, l'emploi salarié repart nettement à la hausse en 2015 pour dépasser son niveau d'avant-crise. Dans le commerce de détail, l'hébergement et la restauration, l'emploi salarié est resté stable pendant la crise et s'est redressé rapidement après. L'embellie s'est poursuivie jusqu'en 2015, avec toutefois

une dynamique plus favorable dans la restauration. À l'opposé, l'emploi salarié dans le commerce de gros recule de manière quasiment ininterrompue depuis la crise de 2008. Dans le commerce d'automobiles et de motos, malgré une légère amélioration en 2015, l'emploi salarié reste nettement sous son niveau du début des années 2000. Enfin, dans les transports, en baisse depuis fin 2011, il se stabilise en 2015 à son niveau de 2000.

Dans les autres services marchands, l'emploi salarié augmente fortement en 2015 (+ 123 000). Il avait nettement diminué entre 2007 et 2008, du fait notamment de l'intérim. Ce dernier est en effet utilisé comme un volant de flexibilité par les entreprises qui, en cas de retournement de la conjoncture, mettent fin aux missions d'intérimaires. Mais ce repli a été de courte durée, de sorte que l'emploi salarié dans les autres services marchands a retrouvé dès 2010 son niveau d'avant la crise.

Dans la construction, l'emploi salarié recule de façon continue depuis fin 2008 (- 184 000 entre fin 2008 et fin 2015). Ce secteur a été fortement affecté par la crise de 2008-2009. Il avait enregistré la plus forte croissance de l'emploi salarié entre 2003 et 2007 (+ 15,1 % sur la période, soit 196 000 emplois créés hors intérimaires).

Dans l'industrie, l'emploi salarié continue de baisser en 2015. Contrairement aux autres secteurs, l'industrie perdait déjà des emplois avant la crise (- 476 000 entre fin 2000 et fin 2007) et au total, le secteur perd 952 000 emplois salariés (hors intérimaires) entre 2000 et 2015, soit 23 % de ses effectifs. Parallèlement, l'emploi intérimaire (inclus dans les services marchands) a servi d'ajustement à ce secteur qui en est le principal utilisateur (45 % de l'ensemble des intérimaires en 2015). Depuis 2013, le nombre d'intérimaires dans l'industrie tend à augmenter mais reste bien en deçà de son niveau d'avant crise (262 000 fin 2015 contre 320 000 début 2007). Il avait diminué en effet pratiquement de moitié entre début 2007 et début 2009, puis rapidement remonté jusqu'en début 2011 avant de se replier à nouveau nettement jusqu'à fin 2012. ■

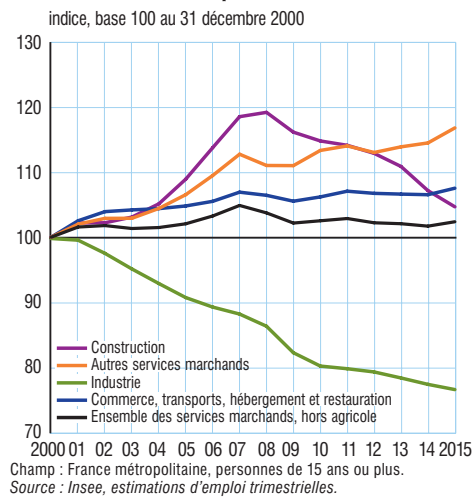
Emploi 2.4

1. Emploi au 31 décembre 2014

	en milliers		
	Salariés	Non-salariés	Ensemble
Agriculture	241	416	657
Industrie	3 153	146	3 299
Construction	1 340	333	1 673
Tertiaire marchand	11 318	1 429	12 746
Tertiaire non marchand ¹	7 795	495	8 290
Ensemble	23 846	2 819	26 665

1. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale.
Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.
Source : Insee, estimations d'emploi localisées (Estel).

2. Évolution de l'emploi salarié marchand

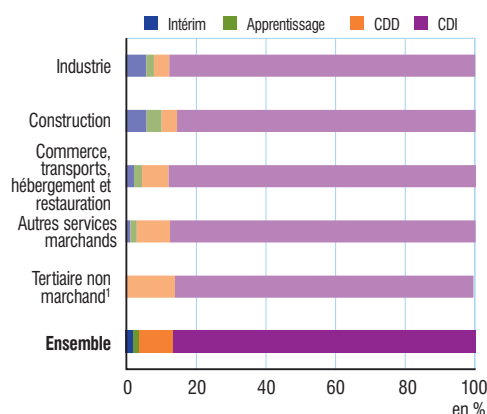


3. Structure des emplois selon le secteur en 2014

	Part de femmes	en %			
		Part de temps partiel		Part des moins de 30 ans	Part des plus de 50 ans
		Ensemble	Parmi les femmes		
Industrie	28,6	6,3	15,3	17,8	28,0
Construction	11,0	6,5	30,3	22,2	25,0
Tertiaire : commerce, transports, restauration ¹	42,1	17,0	29,1	23,8	24,6
Tertiaire : autres services marchands	51,3	22,4	33,3	19,1	27,2
Tertiaire non marchand ²	68,8	26,3	33,3	14,7	33,0
Ensemble	48,2	18,9	30,8	18,7	28,9

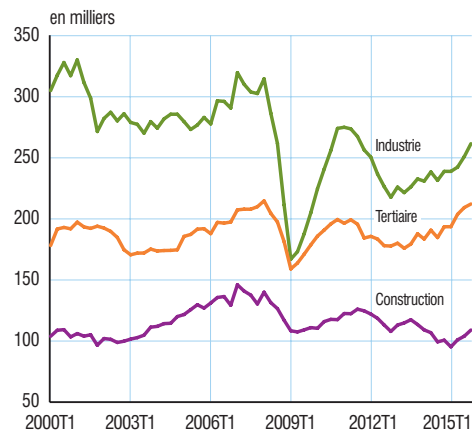
1. Commerce, transports, hébergement et restauration
2. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale.
Champ : France métropolitaine, population active occupée de 15 ans ou plus.
Source : Insee, enquête Emploi 2014.

4. Salariés selon le secteur d'activité et le type de contrat de travail en 2014



1. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale.
Les données des contrats d'intérim et d'apprentissage dans le tertiaire non marchand ne sont pas significatives.
Champ : France métropolitaine, population active occupée de 15 ans ou plus.
Source : Insee, enquête Emploi 2014.

5. Évolution de l'emploi intérimaire par secteur utilisateur



Champ : France métropolitaine.
Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

2.5 Formation professionnelle continue

En 2013, 31 milliards d'euros ont été dépensés pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage, soit un montant proche de celui de 2012. Les entreprises, dont la dépense progresse de 0,9 %, sont de loin le principal financeur de cette formation (44 % de la dépense totale). Les régions et l'État y contribuent également (pour respectivement 15 % et 12 %, hors financement public pour leur personnel), ainsi que les administrations ou organismes investis d'une mission de service public (dont l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées – Agefiph), l'Unedic et Pôle emploi (pour 7 %). Alors que la dépense des régions est en hausse par rapport à 2012 (+ 3,6 %), celle de l'État diminue de 1,8 %. La dépense des ménages, constituée de leurs achats de formation à titre individuel, est dynamique (+ 4,5 %) et représente 4 % de la dépense globale. Enfin, sur ces 31 milliards, 18 % sont des dépenses engagées par les trois fonctions publiques pour la formation de leur personnel ; elles baissent globalement de 5,6 %, comparativement à 2012.

Les actifs ayant un emploi dans le secteur privé sont les principaux bénéficiaires des fonds de la formation et de l'apprentissage avec 42 % de la dépense totale en 2013 ; leur formation est financée à 82 % par les entreprises. Les personnes en phase d'insertion dans l'emploi via des dispositifs ciblés sur les jeunes bénéficient de 24 % des fonds et les personnes en recherche d'emploi de 15 %. Dans ces deux cas, la participation des entreprises est moins importante (respectivement 29 % et 15 %). Dans un contexte de hausse du chômage, les financements des entreprises à l'égard des personnes en recherche d'emploi ont cependant plus que doublé depuis 2007. Par ailleurs, 18 % des fonds sont destinés aux agents du secteur public. L'investissement (achats

d'équipements et de biens durables directement liés aux actions de formation) représente 1 % de la dépense totale, tous bénéficiaires confondus.

Entre 2007 et 2013, les dépenses de formation ont augmenté de 1,8 % en moyenne annuelle. Cette hausse a bénéficié principalement aux personnes en recherche d'emploi (+ 5,0 %). Pour les actifs ayant un emploi, les dépenses de formation ont augmenté sur la période, malgré un léger creux en 2010 dû à la crise économique, mais de manière plus limitée (+ 1,6 %). La progression est également modérée pour les jeunes (+ 1,5 %). Après avoir sensiblement augmenté entre 2009 et 2011 du fait des aides instaurées en 2009 pour lutter contre les effets négatifs de la crise et des mesures en faveur de l'alternance mises en place en 2011, les dépenses de formation en faveur des dispositifs ciblés sur les jeunes ont ensuite décru à leur arrivée à terme.

Les entreprises participent à la formation professionnelle continue par le biais de différents dispositifs (plan de formation, congé individuel de formation, droit individuel à la formation, etc.). Mais l'essentiel de leur contribution concerne les formations qu'elles financent pour leurs salariés. Jusqu'à fin 2014, les entreprises avaient l'obligation légale de consacrer une part de leur masse salariale au financement de la formation. À partir de 2015, cette obligation au titre du plan de formation est supprimée pour les entreprises de 300 salariés ou plus et est réduite pour celles de 10 à 299 salariés. En 2013, le **taux de participation financière** (TPF) des entreprises de 10 salariés ou plus s'établit à 2,6 % de leur masse salariale. Il augmente avec la taille des entreprises, de 1,3 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés à 3,6 % pour celles de 2 000 salariés ou plus. Le TPF est relativement stable depuis 2008. ■

Définitions

Champ de la dépense nationale de formation professionnelle : formation professionnelle continue et apprentissage *stricto sensu*.

Taux de participation financière (TPF) : rapport de l'effort de formation des entreprises (dépenses déductibles : dépenses internes, dépenses externes – conventions avec des organismes –, rémunérations des stagiaires et versements aux organismes paritaires collecteurs agréés – OPCA) à la masse salariale.

Pour en savoir plus

- « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage, en 2013 », *Dares Résultats*, à paraître.
- « Annexe au projet de loi de finances pour 2016, formation professionnelle » : www.performance-publique.budget.gouv.fr.

Formation professionnelle continue 2.5

1. Dépense nationale de formation professionnelle par financeur final, y compris investissement

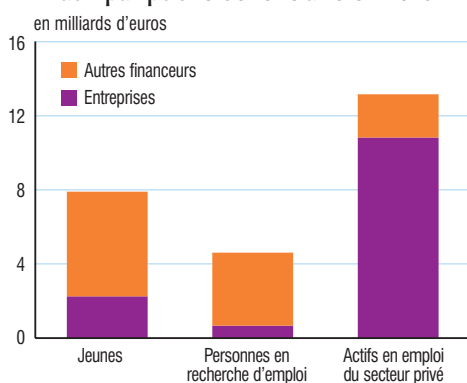
	2013	Structure 2013	Évolution 2013/2012
	(en millions d'euros)	(en %)	(en %)
Entreprises	13 787	44	0,9
Régions	4 581	15	3,6
État	3 833	12	- 1,8
Autres collectivités territoriales	95	0	34,6
Autres administrations publiques et Unédic/Pôle emploi	2 043	7	3,3
Ménages	1 345	4	4,5
Ensemble (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	25 684	82	1,4
Fonctions publiques pour leurs propres agents	5 502	18	- 5,6
Ensemble	31 186	100	0,1

Champ : France.

Note : par rapport aux publications précédentes, le champ couvert par la dépense nationale est restreint à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage *stricto sensu* afin de se limiter aux dispositifs visant explicitement le développement des compétences. Les données de l'année 2012 ont été recalculées de façon à avoir des évolutions cohérentes entre 2012 et 2013.

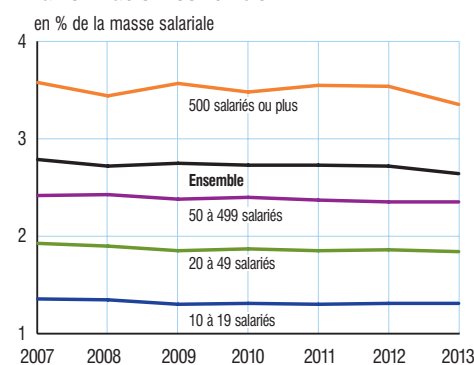
Source : Dares.

2. Dépenses de formation des financeurs finaux par public bénéficiaire en 2013



Champ : France hors secteur public.
Source : Dares.

3. Participation financière des entreprises à la formation continue



Champ : France.
Source : Céreq, déclarations 2483.

4. Dépenses de formation par public bénéficiaire

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Structure en 2013	Évolution en moyenne annuelle de 2007 à 2013
	(en millions d'euros)							(en %)	(en %)
Dispositifs ciblés sur les jeunes ¹	6 940	7 088	7 555	7 699	7 729	7 333	7 584	24	1,5
Personnes en recherche d'emploi	3 416	3 743	4 160	4 292	4 368	4 467	4 588	15	5,0
Actifs en emploi du secteur privé	11 954	12 531	12 932	12 738	13 190	13 215	13 144	42	1,6
Agents du secteur public ²	5 293	5 699	6 079	5 998	5 710	5 825	5 500	18	0,6
Investissement ³	359	401	334	290	336	318	370	1	0,5
Ensemble	27 962	29 463	31 064	31 018	31 331	31 154	31 186	100	1,8

1. Une partie des dépenses pour les dispositifs ciblés sur les jeunes est classée avec les actifs en emploi (plan de formation, etc.) ou les personnes en recherche d'emploi (jeunes bénéficiant de l'Aref, etc.).

2. Hors investissement.

3. Y compris l'investissement pour les agents du secteur public.

Champ : France.

Source : Dares.

2.6 Coût du travail

En 2015, la France fait partie des pays de l'Union européenne dans lesquels le **coût horaire de la main-d'œuvre** est élevé. Avec 35,1 euros pour l'ensemble de l'industrie, de la construction et des services, elle se situe notamment en dessous de la Suède ou du Danemark mais au-dessus de l'Allemagne. Dans l'industrie (hors construction), le coût horaire en France est légèrement inférieur à celui de l'Allemagne (37,6 euros contre 38,0).

En France, la hausse du coût horaire est modérée depuis 2012 (+ 1,1 % par an contre + 2,6 % en Allemagne dans l'industrie). Elle a d'abord été contenue par la mise en place en 2013 du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE), dont le taux a été rehaussé en 2014 puis en 2015 dans les départements d'outre-mer uniquement. Ensuite, dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité, le taux de cotisation patronale pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic a été abaissé, conduisant à une moindre progression du coût horaire.

Mesurés à partir des comptes nationaux, les **coûts salariaux unitaires** rapportent le coût du travail à la valeur ajoutée. En 2013, le coût salarial unitaire réel en France dépasse légèrement son point haut de 2009 (+ 0,4 %). Il recule au contraire entre 2009 et 2013 en Allemagne (- 0,9 %), en Italie (- 0,5 %), au Royaume-Uni (- 1,5 %) et surtout en Espagne (- 7,8 %). Entre 2008 et 2009, en raison de la crise, le coût salarial unitaire avait augmenté en France comme en Allemagne, mais de manière un peu plus marquée en Allemagne. À l'inverse, il avait baissé fortement en Allemagne (- 9,0 %) entre 2000 et 2007, alors qu'il était resté plus stable en France sur cette période (- 0,7 %).

Le coût du travail couvre l'ensemble des dépenses réalisées par les employeurs pour l'emploi d'un salarié : les rémunérations perçues par le salarié, les cotisations sociales à la charge de l'employeur, les frais de formation professionnelle, les

autres dépenses et les taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues. L'enquête européenne sur le Coût de la main-d'œuvre menée en 2012 renseigne sur cette structure. En 2012, en France, les coûts horaires étaient les plus élevés dans la production et la distribution d'électricité et de gaz, dans les activités financières et d'assurance, et dans l'information et la communication (entre 45 et 55 euros), et les plus faibles dans l'hébergement-restauration et les activités de services administratifs et de soutien (entre 22 et 26 euros). Ils avoisinaient 30 euros dans le commerce et la construction. Le coût horaire augmente avec la taille de l'entreprise dont dépend l'établissement. En effet, certaines obligations légales ne concernent que les entreprises de 50 salariés ou plus (participation des salariés aux résultats de l'entreprise, versement d'une contribution au comité d'entreprise, etc.). En outre, plus l'entreprise est grande et plus elle est susceptible de proposer à ses salariés des compléments de rémunération (intéressement ou abondement à des plans d'épargne entreprise) et des avantages en nature (mutuelle santé, dispositif de retraite facultatif). Le coût horaire est également plus élevé dans les établissements implantés en Île-de-France. D'autres facteurs influent sur le coût horaire moyen dans l'établissement, comme la composition de la main-d'œuvre (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle et part des temps partiels).

En 2012, en France, dans les établissements dépendant d'entreprises de 10 salariés ou plus, les cotisations sociales à la charge de l'employeur représentaient en moyenne 45,3 % du salaire brut, contre 42,0 % en 2008. La part des cotisations à la charge de l'employeur est la plus faible dans le secteur de la construction (41,5 %). Cet écart s'explique par des niveaux de salaire plus faibles dans ce secteur, ce qui permet aux entreprises de ce secteur de bénéficier d'allègements de charges plus importants et donc de diminuer leur coût salarial. ■

Définitions

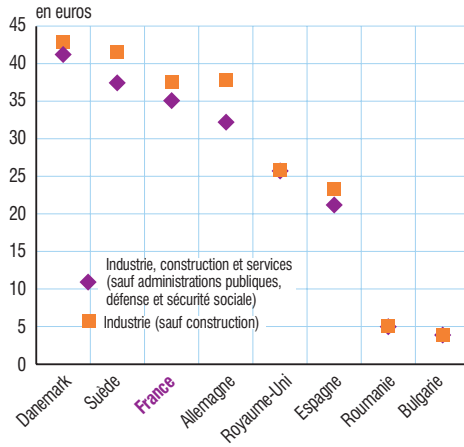
Coût horaire de la main-d'œuvre, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), coût salarial unitaire : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- « Une comparaison du coût de la main-d'œuvre en Europe : quelle évolution depuis la crise ? », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- « Le coût horaire de la main-d'œuvre en France », *Insee Première* n° 1567, 2015.

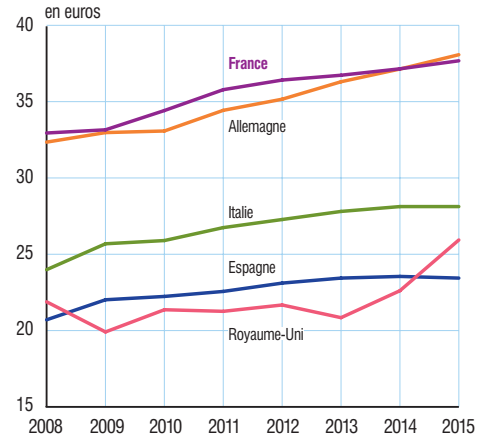
Coût du travail 2.6

1. Coût horaire de la main-d'œuvre en Europe en 2015



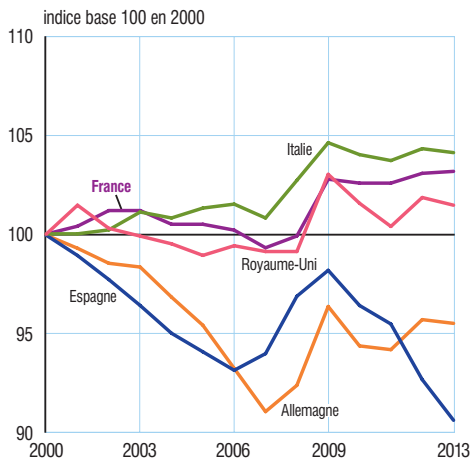
Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.
Source : Eurostat, coût de la main-d'œuvre, données annuelles.

2. Coût horaire de la main-d'œuvre dans l'industrie



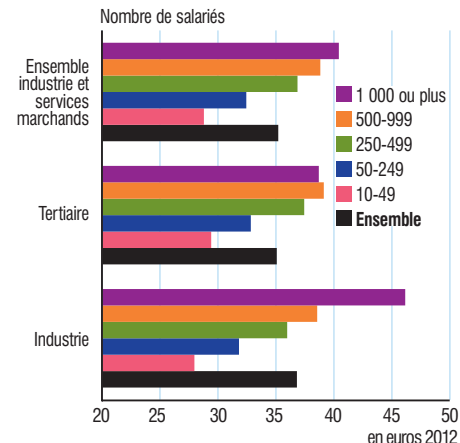
Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.
Source : Eurostat, coût de la main-d'œuvre, données annuelles.

3. Coût salarial unitaire



Champ : ensemble des secteurs.
Source : Eurostat.

4. Coût de la main-d'œuvre par heure travaillée selon le secteur d'activité de l'établissement et la taille de l'entreprise en 2012



Champ : France métropolitaine, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus, hors apprentis.
Source : Eurostat, enquête européenne sur le Coût de la main-d'œuvre (enquête quadriennale).

5. Structure du coût de la main-d'œuvre selon le secteur d'activité de l'établissement en 2012

	Coût horaire	dont : salaires et traitements	Coût annuel par salarié en équivalent temps plein	Cotisations sociales à la charge de l'employeur / salaire brut (en %)
Industrie	36,4	24,0	56 741	47,2
dont : industrie manufacturière	35,7	23,6	55 886	46,9
Construction	30,3	20,9	48 046	41,5
Tertiaire	34,8	23,0	54 785	44,9
Ensemble industrie et services marchands	34,8	23,1	54 730	45,3

Champ : France métropolitaine, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus, y compris apprentis.
Source : Eurostat, enquête européenne sur le Coût de la main-d'œuvre (enquête quadriennale).

2.7 Salaires

En 2013, le **salaire brut** annuel moyen se situe à 35 900 euros pour un salarié travaillant à temps plein pendant toute l'année. En moyenne, un cadre perçoit un salaire 2,9 fois supérieur à celui d'un ouvrier non qualifié et 1,8 fois supérieur à celui d'un salarié exerçant une profession intermédiaire. Les salaires bruts sont plus élevés dans les activités financières et d'assurance (55 100 euros en moyenne) et dans l'information et la communication (50 200 euros). Ils sont plus faibles dans l'hébergement et la restauration (26 000 euros), les salariés y étant souvent peu qualifiés et payés au Smic. Lors de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2015, 35 % des salariés de l'hébergement-restauration ont bénéficié de cette augmentation, contre moins de 6 % dans l'industrie manufacturière. Au niveau européen, la France se situe parmi les pays où le salaire brut moyen est le plus élevé. Il l'est cependant moins qu'en Allemagne, au Royaume-Uni et surtout qu'au Danemark.

En 2015, le **salaire mensuel de base** (SMB) en euros courants continue de ralentir légèrement (+ 1,2 % en moyenne annuelle, après + 1,4 % en 2014 et 1,7 % en 2013). La revalorisation du Smic horaire brut de 0,8 % au 1^{er} janvier 2015 est plus faible que l'année précédente (+ 1,1 % en 2014). Le niveau élevé du chômage limite le pouvoir de négociation des salariés. De plus, les salaires ne sont pas soutenus par l'inflation, très proche de zéro en

2015 (après + 0,4 % en moyenne annuelle en 2014). Le SMB ralentit ainsi depuis 2012.

En 2015, le **salaire moyen par tête** (SMPT) accélère (+ 1,6 % en moyenne annuelle, après + 0,6 % en 2014). Deux évolutions expliquent ce dynamisme : celle de la part variable des rémunérations et celle des structures de qualification. Par ailleurs, la conjoncture économique s'améliore légèrement, notamment à la suite de la baisse des prix du pétrole de 2014. Le nombre moyen d'heures supplémentaires déclarées par temps complet repart fortement à la hausse (+ 3,3 % en glissement annuel au 4^e trimestre 2015). Il baissait sans discontinuer depuis 2012, en lien notamment avec la fin de la défiscalisation des heures supplémentaires au 1^{er} septembre 2012. Depuis la crise, le SMPT a connu des évolutions contrastées. Il s'était tassé dès 2008, pour atteindre un point bas au deuxième trimestre 2009. Au plus fort de la crise, les employeurs avaient en effet eu recours à des outils de flexibilité en termes d'intensité du travail et de politique salariale (accroissement du chômage partiel, réduction des heures supplémentaires et baisse des primes). En 2010, le SMPT avait repris de l'allant avec une nouvelle progression des éléments variables de la rémunération. De 2011 à 2014, dans un contexte de conjoncture morose, le SMPT a ensuite augmenté au rythme annuel moyen de 1,4 %, avec un point bas en 2014 (+ 0,6 % en moyenne annuelle). ■

Définitions

Le **salaire brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié avant déduction des cotisations de sécurité sociale à sa charge, de la CSG et de la CRDS. Il comprend donc le salaire de base, les avantages en nature, les primes, les gratifications fixes, les heures supplémentaires, ainsi que les sommes versées au titre de la participation et de l'intéressement.

Le **salaire mensuel de base** (SMB) est un indicateur du salaire négocié par les partenaires sociaux. Un indice du SMB est obtenu grâce à l'enquête Acemo sur le champ des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé de France métropolitaine. Cet indice de prix des salaires ne prend pas en compte les modifications éventuelles de la structure des qualifications, ni l'évolution de la durée du travail, ou de la rémunération des primes.

Le **salaire moyen par tête** (SMPT) est la somme des salaires bruts (salaire de base, primes et rémunération des heures supplémentaires et complémentaires pour l'ensemble des salariés, y compris ceux à temps partiel) rapportée aux effectifs salariés en personnes physiques de toutes les entreprises du secteur privé.

Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- « En 2014, les salaires de base réels continuent de progresser légèrement plus vite en Allemagne qu'en France », *Informations Rapides* n° 155, Insee, juin 2015.

Salaires 2.7

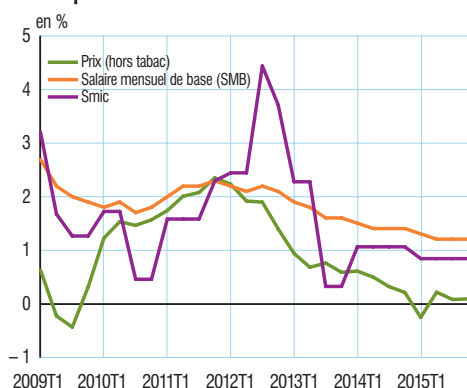
1. Salaire brut annuel moyen par catégorie socioprofessionnelle en 2013

en milliers d'euros

	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ensemble
Ensemble	66,5	36,2	26,2	28,2	23,3	35,9
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	72,2	40,5	29,1	30,0	25,8	38,7
Construction	62,0	37,2	29,2	27,6	23,4	32,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	64,7	34,6	25,1	26,7	24,3	32,9
Transports et entreposage	59,4	35,3	29,4	28,6	24,9	33,7
Hébergement et restauration	49,7	31,4	23,0	25,2	22,8	26,0
Information et communication	59,1	35,8	32,1	34,3	26,8	50,2
Activités financières et d'assurance	84,7	41,8	32,9	30,7	26,6	55,1
Activités immobilières	61,5	32,8	27,4	27,1	23,6	36,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	67,0	34,8	26,8	26,3	23,0	36,7
Autres activités de services	54,6	36,0	24,5	25,6	20,0	31,7
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	58,0	32,0	24,0	22,8	12,1	29,0

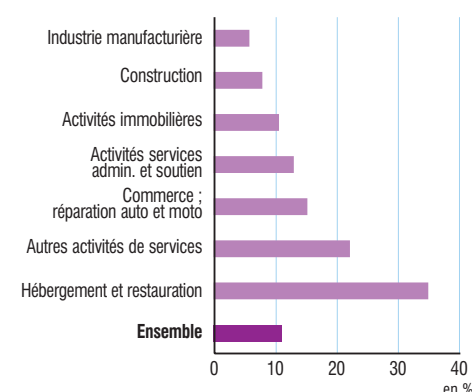
Champ : France, salariés à temps complet hors apprentis, stagiaires, y compris chefs d'entreprise salariés et emplois aidés.
Source : Insee, DADS 2013.

2. Évolution en glissement annuel des salaires, des prix à la consommation et du Smic



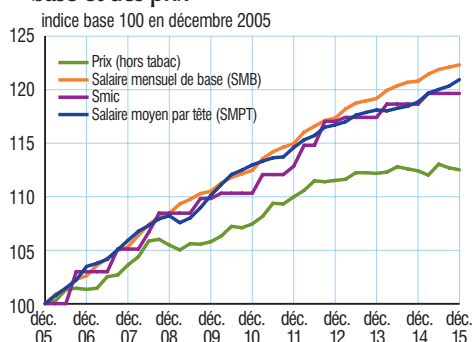
Champ : SMB, France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus, secteurs non agricoles ; Smic et prix : France.
Sources : Insee, comptes nationaux ; Dares, enquêtes Acemo.

3. Part de salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2015



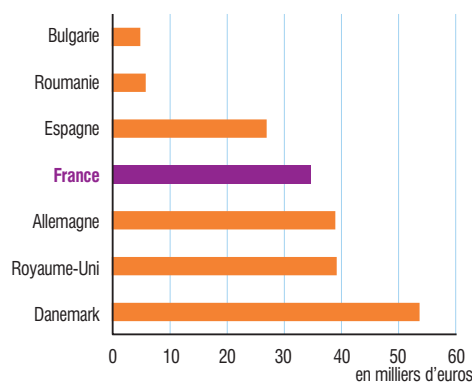
Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration.
Source : Dares, enquêtes Acemo.

4. Évolution du SMPT, du Smic, du salaire de base et des prix



Champ : SMB, France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus, secteurs marchands non agricoles, SMPT : France, secteurs marchands non agricoles ; prix (hors tabac) et Smic : France.
Sources : Insee, comptes nationaux ; Dares, enquêtes Acemo.

5. Salaires annuels bruts en 2012



Champ : salariés en équivalent temps plein, y compris apprentis, entreprises de 10 salariés ou plus, industrie, construction et services.
Source : Eurostat, enquête européenne sur le Coût de la main-d'œuvre.